



Formulaire de sortie B

Versement en espèces de la prestation de libre passage ou maintien de l'assurance pour des raisons réglementaires prévues

Personne assurée

Employeur: _____

Date de sortie: _____

Civilité: Monsieur Madame _____

Nom: _____

Prénom: _____

Date de naissance: _____

N° d'assurance sociale: 756 . . . _____

Rue/n°: _____

NPA/lieu: _____

Téléphone: _____

E-mail: _____

Etat civil: célibataire marié(e) partenariat enregistré
 divorcé(e) veuf/veuve partenariat dissous

Variantes possibles

- Versement en espèces suite au lancement d'une activité lucrative indépendante à titre principal**
Par ma signature ci-dessous, je confirme qu'à compter du _____, je commence une activité lucrative indépendante à titre principal (possible rétroactivement seulement jusqu'à 1 an) et que je ne suis plus soumis(e) à la prévoyance professionnelle obligatoire. Je joins une confirmation d'admission de ma caisse de compensation AVS.
- Versement en espèces en raison du caractère insignifiant**
Ma prestation de libre passage est inférieure à ma cotisation annuelle.
- Départ de Suisse pour un pays non-membre de l'UE/AELE**
Je quitte définitivement la Suisse. Vous trouverez en annexe ma confirmation de départ définitive de ma commune de résidence actuelle ainsi que l'adresse de résidence à l'étranger.
- Départ de Suisse dans un pays membre de l'UE/AELE** (voir remarque sous indications de paiement)
Je quitte définitivement la Suisse. Vous trouverez en annexe ma confirmation de départ définitive de ma commune de résidence actuelle ainsi que l'adresse de résidence à l'étranger. **Pour les frontaliers**, veuillez joindre une copie de l'annulation de l'autorisation pour frontaliers.
- Maintien de la couverture d'assurance en cas de décès et d'invalidité pendant au maximum 6 mois, tout au plus jusqu'à la constitution d'un nouveau rapport de prévoyance (art. 5 al. 5)**
Je souhaite maintenir sans interruption ma couverture d'assurance pendant _____ mois (max. 6).
Les frais annuels sont indiqués sur le dernier certificat d'assurance et je m'engage à les payer intégralement après facturation. Cette assurance ne peut pas être souscrite si les rapports de travail ont déjà pris fin.

Maintien de l'assurance en cas de sortie de l'assurance obligatoire après l'âge de 55 ans si les rapports de travail ont été résiliés par l'employeur (art. 5a)

Je joins également à ce formulaire le formulaire de demande supplémentaire disponible sur notre site Internet. Cette assurance ne peut pas être souscrite si les rapports de travail ont déjà pris fin.

Important lors du versement en espèces

- Si la personne n'est pas mariée ou ne vit pas en partenariat enregistré, un certificat individuel d'état civil actuel est nécessaire.
- Conformément à la loi, le versement à des assurés mariés ou vivant en partenariat enregistré de manière avérée n'est autorisé que si le/la conjoint(e) ou le/la partenaire enregistré(e) donne son accord par sa signature.
- La Caisse de pension Veska n'est pas responsable des conséquences fiscales en cas de versement en espèces de la prestation de libre passage.
- La Caisse de pension Veska se réserve le droit, en cas de besoin, de demander à la personne assurée de fournir d'autres documents.

Indications de paiement pour le versement en espèces

Dans la mesure où vous quittez définitivement la Suisse et que vous continuez à être assuré(e) obligatoirement dans le nouvel Etat membre de l'UE/AELE, **la partie LPP ne peut pas vous être versée en espèces.**

Nom et lieu de la banque: _____

N° IBAN: _____

La part LPP doit être utilisée comme suit:

- J'ai un compte de libre passage. Vous trouverez ci-joint une copie de la demande d'ouverture de compte ou un extrait de compte.
- J'autorise la Caisse de pension Veska à ouvrir en mon nom un compte de libre passage auprès de la fondation de libre passage d'UBS.
- Vous trouverez en annexe une confirmation du Fonds de garantie LPP (www.sfbvg.ch) indiquant que je ne suis pas assujetti(e) aux assurances sociales obligatoires dans le nouveau pays de l'UE/AELE et que je demande donc le versement en espèces de la totalité de ma prestation de libre passage.

Signatures

Veillez noter que la signature du/de la conjoint(e) ou du/de la partenaire enregistré(e) doit être authentifiée par un notaire ou un office public. Il est également possible de faire authentifier les signatures par la chancellerie communale de votre commune de résidence.

Personne sortante

Lieu / date: _____ Signature: _____

Approbation du/de la conjoint(e) ou du/de la partenaire en cas de partenariat enregistré.

Lieu / date: _____ Signature: _____

Authentification:

A envoyer à: **Caisse de pension Veska • Jurastrasse 9 • CH-5000 Aarau**